Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_024-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-024
CONSEIL MUNICIPAL 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
24/04/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme MEZANGE Véronique donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme MEZANGE Véronique

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. VOLMERANGE Xavier

2026-024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE COMMERCES

Madame la Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2026 du **budget annexe Commerce**, établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Ce budget retrace l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement relatives à la gestion des commerces communaux.

Après présentation des documents budgétaires, le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- **Dépenses** : 30 466.14 €
- **Recettes** : 30 466.14 €

Section d'investissement

- **Dépenses** : 86 673.11 €
- **Recettes** : 86 673.11 €

Le budget est voté **en équilibre réel**.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopter le **Budget Primitif 2026 du budget annexe Commerce**, tel que présenté ;
- Vote le budget par chapitre ;
- Autoriser Madame le Maire à procéder à son exécution, et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 29/04/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura